

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CIRE DE SOJA SOGUEWAX 40

RUBRIQUE 0: DECLARATION

Dans le cadre de l'application de l'Union européenne, en collaboration avec le règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la Restriction des substances et des produits chimiques préparés (liste REACH).

Le produit ne répond à aucun des points de l'article 31 du Règlement susmentionné. Par conséquent, légalement, il n'exige pas la fourniture obligatoire de la fiche de données de sécurité.

Ce document est conforme à la transmission des informations disponibles et pertinentes citées à l'article 32 du règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

Dans le champ d'application extérieur, en dehors de l'Union européenne, le présent document est conforme à l'exigence de la norme Hazard Communication (HCS) (29 CFR 1910.1200 (g)), révisées en 2012.

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION

1.1.-Identificateur de produit :

Nom du produit: SOGUEWAX 40

Description générale: Huile végétale raffinée partiellement hydrogénée.

Description chimique: triglycérides

N°CAS: 8016-70-4 N°EINECS: 232-410-2

Numéro d'enregistrement REACH / CLP: non enregistré (exonéré)

Désignation REACH / CLP: non applicable (exempté)

1.2.- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Applications industrielles.

Décomposition thermique / conditions à éviter: aucun risque si utilisé dans les conditions spécifiées. La production d'acroléine est chauffée à une température supérieure à 270°C à la pression atmosphérique.

1.3.- Renseignements concernant le fournisseur:

BOUGIESMAUVES / Michel GINER

7 rue de Fourches

77111 Soignolles en Brie

0615772936

Contact@bougiesmauves.fr

1.4.- Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (NRS) +33(0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1.- Classification de la substance ou du mélange:

Définition du produit: Mélange de matériaux polymères.

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP / GHS]: Non classé.

Classification selon la directive 67/548 / CEE: Non classé.

Classification selon la directive 1999/45 / CE: Non classé.

2.2.- Éléments d'étiquetage:

Non applicable

2.3.- Autres dangers:

Critères de PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH).

D'après les données transmises le long de la chaîne d'approvisionnement et que nous avons, des substances qui constituent le mélange, nous avons signalé que ces substances ne répondent pas aux critères PBT ou vPvB de, conformément à l'annexe XIII.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux de la substance ou du mélange:

YEUX: En état solide le produit ne présente pas de danger pour la santé, mais il peut provoquer des irritations. Dans l'état fondu il peut causer des brûlures graves.

CONTACT AVEC LA PEAU: En état solide le produit ne présente pas de danger pour la santé, même si il n'y a pas d'informations médicales disponibles, mais dans certains cas (personnes sensibles, intolérantes, nontopiques ...) il peut provoquer des effets indésirables tels que des irritations. Dans l'état fondu le produit peut causer des brûlures graves.

INHALATION: L'inhalation de la substance à la température ambiante est peu probable. A des températures élevées, Il se peut que la substance produise des fumées ou des vapeurs qui peuvent provoquer des effets systémiques indésirables et devenir irritant pour les voies respiratoires qui peuvent occasionner le vertige et une difficulté respiratoire.

INGESTION: Faible toxicité orale

RUBRIQUE 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.- Substance & 3.2 Mélanges:

Description générale: Huile végétale raffinée partiellement hydrogénée.

Description chimique: triglycérides

N ° CAS: 8016-70-4 N ° EINECS: 232-410-2

Numéro d'enregistrement REACH / CLP: non enregistré (exonéré)

Désignation REACH / CLP: non applicable (exempté).

Règlement (EC) No 1272/2008	Directive 67/548/EEC	Directive 1999/45/EC
Non classé.	Non classé.	Non classé

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Ne réaliser aucune activité supposant un risque personnel ou sans formation appropriée. Face à une quelconque éventualité indiquée ci-dessous ou par appeler l'assistance ou les soins médicaux immédiatement:

S'il y a des vomissements, garder la tête basse afin que les vomissures ne pénètrent pas dans les poumons. Consulter un médecin si des effets persistent ou ce sont des effets graves pour la santé. Si elle est inconsciente, placer la personne en position latérale de secours et obtenir immédiatement des soins médicaux. Veiller à une bonne circulation de l'air. Desserrer les vêtements, comme collier, cravate, ceinture ou ceinturon. Demander une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 2 et la section 11 du présent document.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Surveiller la respiration et le pouls. Prendre les mesures fonctionnelles selon les symptômes, traiter symptomatiquement pour soulager un quelconque effet. Immédiatement contacter un spécialiste en empoisonnement si une grosse quantité à été avalée ou inhalée. Les personnes souffrant de maladies pulmonaires (précédente ou pas) peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition. Lors de l'utilisation des équipements sous pression élevée, l'injection du produit peut se produire.

Autres informations pour le médecin:

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Prendre des mesures fonctionnelles selon les symptômes , un traitement symptomatique. Prendre contact immédiatement avec un spécialiste s'il a avalé ou inhalé une grosse quantité. Les personnes souffrant de maladies pulmonaires (précédente ou pas) peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition. Lors de l'utilisation des équipements sous pression élevée, l'injection du produit peut se produire.

Protection des sauveteurs (surveillée):

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Vous devez toujours suivre les lignes directrices énoncées dans les lois locales, régionales ou nationales, qui sont en vigueur et sont applicables. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

5.1.- Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone (CO₂), produit chimique sec Poudre d'extinction d'incendie, lutte contre l'incendie mousse (AFFF), brouillard d'eau et de l'eau pulvérisée. D'autres gaz inertes (sous réserve des dispositions indiquant). Sable ou terre.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jets d'eau directs.

5.2.- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Risques d'incendie et d'explosion: Non combustible.

Produits de combustion dangereux: La décomposition du produit conduit à la formation de carbone : oxydes comme le monoxyde de carbone (monoxyde de carbone) ou du dioxyde de carbone (gaz carbonique), les oxydes d'azote, aldéhydes, cétones, acides gras volatils, produits de combustion incomplète, hydrocarbures inconnus et d'autres gaz toxiques.

5.3.- Conseils aux pompiers:

Lutte contre les incendies et précautions d'emploi:

- Evacuer la zone: isoler rapidement le site en évacuant toute personne autour du lieu de l'incident.
- Éviter le contact direct du produit avec les flammes et les températures élevées.
- Retirer les conteneurs de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Éviter la fuite / déversement à partir du lieu où est contrôlé l'incendie ou la dilution dans les entrées , les égouts ou l'approvisionnement en eau.
- Éviter l'inhalation de la substance ou des produits de combustion.

- Se situer dans le sens contraire du vent et s'éloigner des zones basses.
 - Ne pas disperser les matières déversées avec de l'eau à haute pression.
 - Empiler la matière déversée pour un traitement ultérieur.
 - Utiliser les agents d'extinction appropriés aux feux environnants.
 - Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard dans les espaces clos, Appareil autonome de respiration (SCBA - acronym in English).
 - Les pompiers doivent utiliser:
 - Un équipement de protection approprié et appareil autonome respiratoire avec un masque complet de visage fonctionnant en mode pression positive.
 - Vêtements pour les pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la réglementation et qui assure une protection minimale pour les incidents chimiques.
 - Les appareils respiratoires autonomes (SCBA - acronym in English) et un équipement complet.
 - Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu.
 - Utilisez un vaporisateur d'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.
 - Si vous ne pouvez pas éteindre le feu, quitter la zone et laisser le feu s'éteindre lui-même.
 - Assurer une longue période de refroidissement pour empêcher le ré-allumage.
- Contre-indications: Le jet d'eau peut être appliqué directement pour disperser le produit. Ne pas utiliser d'eau directe en jets sur le produit brûlant, cela peut causer des éclaboussures et étendre le feu.
- Évitez d'utiliser de l'eau et de la mousse simultanément dans la même surface car l'eau détruit la mousse.
- Dangers particuliers: La fusion du produit peut propager le feu. Il peut produire des gaz irritants.
- Équipement de protection: Gants et costume résistant à la chaleur. Equipe autonome de respiration vu qu'il se produit des fumées épaisses.
- Mesures spéciales: Pas de mesures spéciales.

RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

En cas de déversement accidentel ou de fuite, il faut suivre les lignes directrices énoncées dans les dispositions juridiques, locales, régionales ou nationales, qui sont en vigueur et applicables. Si nécessaire,

Réaliser la notification à la personne autorisée.

6.1.- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Précautions à prendre pour le personnel, tant s'il fait partie du (6.1.2.) ou pas (6.1.1.) des services d'urgence:

- Isoler la zone exposée et évacuer les alentours..
- Tenir à l'écart les personnes non autorisées, inutiles ou non protégés.
- Placez les matières rejetées dans des récipients appropriés pour l'élimination tard IST.
- Éviter le contact direct avec le produit déversé, le produit à l'état fondu et l'inhalation de vapeur.
- Suivez les directives des RUBRIQUES: 5, 7, 8 and 13 du document.

6.2.- Précautions pour la protection de l'environnement:

Évitez la dispersion des matériaux déversés, le contact avec le sol, le milieu aquatique, les écoulements et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution de l'environnement (égouts, les voies navigables, terrestres ou aériennes).

6.3.- Méthodes et matériel de contention et de nettoyage:

Déversement sur terre:

Les déversements devraient être collectés pour éviter de glisser. Le produit déversé présente un risque de glissement sur les surfaces dures.

Petits déversements: avec des pelles ou d'autres moyens propres, introduire dans des récipients appropriés, propres et secs. Couvrir les récipients légèrement et les déplacer à l'extérieur de la zone de déversement.

Water Spill:

Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Limiter le déversement immédiatement avec des barrières flottantes. Pour avertir les autres navires. Éliminer les déversements de produit en les recueillant de la surface. Les recommandations sur les déversements sur terre et dans l'eau sont fondées sur le scénario le plus probable pour ce produit, de toute manière, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas du déversement sur l'eau), la direction et la vitesse des vagues peuvent beaucoup influencer sur l'action correcte à mettre en marche. Pour cette raison, il faut consulter les experts.

Note: Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter l'action à effectuer.

6.4. Référence à d'autres Rubriques:

Suivez les directives des RUBRIQUES: 5, 7, 8 and 13 du document.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Entreposer, manipuler et utiliser en conformité avec les réglementations locales, régionales, nationales ou autonomes, en vigueur et applicables. Indépendamment de la nature spécifique du mélange de produits, les conditions: comme l'humidité, la lumière du soleil et la température ont une influence sur le comportement du produit pendant le stockage et la manipulation.

7.1.- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

- Minimiser la production et l'accumulation de poussière.
- Éviter les sources qui génèrent de la chaleur pendant la manipulation.
- Les tâches de ménage de routine devraient être établies pour veiller à ce que la poussière ne s'accumule pas sur les surfaces.
- La poudre du produit peut accumuler des charges électrostatiques dues au frottement du transfert et mélange des opérations, ce qui peut provoquer une étincelle électrique (source d'inflammation). Prévoir des précautions adéquates à des sources d'ignition telles que: mise à la terre électrique et mise à la terre, atmosphère inerte ou outils non étincelants.
- Éviter les températures élevées pendant des périodes prolongées.
- Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, étincelles ou flammes dans la zone la plus proche).
- Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les risques de dérapage.
- Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir à proximité de sources de flammes nues, chaleur ou ignition.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Le contact avec la peau doit être au minimum conforme aux pratiques générales d'hygiène.
- Éviter le contact du produit chaud.
- Éviter l'inhalation du produit dans tout état, ainsi que la fumée qu'il peut produire.

7.2.-Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans des endroits frais, secs et bien ventilés.

Évitez le contact direct avec les rayons du soleil, protégez donc le matériau des rayons directs du soleil.

Une attention particulière doit être accordée pour éviter d'empiler de manière inappropriée des unités palettisées ou d'autres unités d'emballage. Évitez les conditions générant de la chaleur pendant le stockage. Et surtout, évitez les températures élevées pendant de longues périodes. Manipulation: Pendant les opérations de chargement et de déchargement, protégez correctement les yeux et les membres. Stockage (données relatives à la qualité du produit): Conserver à une température maximale de 30°C. Stocker de préférence dans des réservoirs en acier inoxydable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Non disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Effectuer les contrôles et l'exposition du personnel de protection suivant les lignes directrices par les dispositions légales locales, régionales, autonomes ou nationales qui sont en vigueur et applicables. En raison de la grande variété de matériaux existants sur le marché et les différentes formes d'application qui sont hors de notre contrôle, n'oublions pas l'obligation de faire une bonne identification des dangers et l'évaluation des risques conformément à la réglementation sur la sécurité des travaux existants et de la santé, pour chaque lieu de travail.

Le niveau de protection et les types de contrôles varieront nécessairement selon les conditions d'exposition potentielles.

8.1.-Paramètres de contrôle: Pas d'exigences particulières ou spéciales selon la législation applicable en matière de sécurité et de santé.

8.2.-Contrôles de l'exposition: No Pas d'exigences particulières ou spéciales, selon la législation applicable en matière de sécurité et de santé. Produit non dangereux à l'état solide à la température ambiante.

8.2.2.-Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

-PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE: Lunettes de sécurité pour éviter tout contact avec des éclaboussures, surtout lorsqu'on travaille avec du produit fondu.

-PROTECTION RESPIRATOIRE: Masque de respiration en accord avec la réglementation en vigueur, en présence de vapeurs du produit fondu, avec une exposition prolongée, le produit de dispersion, projection, micro projection, injection, pulvérisation ... Si nécessaire, utiliser un équipement de protection respiratoire (Avec des lunettes) approuvé par la réglementation en vigueur. Utilisez un masque purifiant en cas de concentrations inconnues ou en cas de danger pour la vie / santé; utiliser un masque Air-ligne à oxygène (combinaison aérienne masque respiratoire) ou air breathing appaause (masque complet).

-PEAU ET DU CORPS:

Produit solide: Il est recommandé d'utiliser des gants, des vêtements de protection et des chaussures appropriées. Protection des mains: Il est nécessaire de porter des gants de protection chimique Lors de la manipulation de ce produit. Le contact avec la peau doit être le moindre selon les pratiques d'hygiène générale.

Produit liquide: on ne recommande pas la manipulation du produit en état liquide et / ou chaud, dans le cas d'extrême nécessité effectuer la manipulation en utilisant des gants, des vêtements et des chaussures de protection thermique et résistance chimique, approuvé par la réglementation en vigueur pour faire en sorte que ces opérations ou activités soient sûres.

Recommandations:



Autre équipement de protection: Système lavages d'yeux et douches dans le lieu de travail.

Précautions générales: Ventilation adéquate du local. Eviter le contact avec la matière en fusion.

Les pratiques d'hygiène au travail: les bonnes pratiques de travail réduisent les expositions inutiles. Adoption des mesures d'hygiène personnelle, telles que se laver après la manipulation du matériel et avant de manger, de boire, et / ou de fumer. Régulièrement, le lavage des vêtements et de l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures

contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Maintenir / conserver de bonnes pratiques. Douches chaudes devraient être utilisées. Employer du savon et pas d'autres dissolvants.

RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1.- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) Aspect: Non disponible k) Pression de vapeur: Non disponible
- b) Odeur: Non disponible l) Densité de vapeur: Non disponible
- c) Seuil olfactif: Non disponible m) Densité relative: Non disponible
- d) pH: Non disponible n) Solubilité(s): Non disponible
- e) Point de fusion/Point de congélation: Non disponible o) Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non disponible
- f) Point initial d'ébullition et Intervalle d'ébullition: Non disponible
- p) Température d'auto-inflammation: Non disponible
- g) Point d'éclair: >200°C coupelle ouverte. q) Température de décomposition: Non disponible
- h) Taux d'évaporation: Non disponible r) Viscosité: Non disponible
- i) inflammabilité (solide, gaz): Non disponible s) Propriétés explosives: Non disponible
- j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion: Non disponible
- t) Propriétés comburantes: Non disponible

9.2.- Autres informations: Aucune information complémentaire.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1.-Réactivité: Pas de données disponibles.

10.2.-La stabilité chimique: matières solides et stables à température ambiante.

10.3.-Possibilité de réactions dangereuses: Dans des conditions ordinaires de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4.-Conditions à éviter: Aucune donnée spécifique.

10.5.-Matériaux incompatibles: Matières oxydantes et les dissolvants chlorés vents.

10.6.-Produits de décomposition dangereuse: Décomposition thermique / conditions à éviter: aucun risque si utilisé dans les conditions spécifiées. La production d'acroléine est chauffée à une température supérieure à 270 °C à la pression atmosphérique.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1.- Informations sur les effets toxicologiques:

- a) Toxicité aiguë: Non disponible
- b) Irritation: Non disponible
- c) Corrosivité: Non disponible
- d) Sensibilisation: Non disponible
- e) Toxicité à dose répétée: Non disponible
- f) Cancérogénicité: Non disponible
- g) Mutagénicité: Non disponible
- h) Toxicité pour la repro: Non disponible

Informations sur les voies d'exposition probables: Non disponible

Effets potentiels sur la santé:

Contact avec les yeux: Provoque une irritation oculaire grave.

Inhalation: Aucun effet important ou danger critique non connus.

Contact avec la peau: Aucun effet important ou danger critique non connus.

Ingestion: Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicol

Contact avec les yeux: douleur ou irritation, larmoiement et rougeur.

Inhalation: Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau: Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion: Aucune donnée spécifique.

Les effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court terme:

Effet	Court terme	Long terme
Immédiat	Non disponible	Non disponible
Retardé	Non disponible	Non disponible
Chronique potentiels pour la santé	Non disponible	Non disponible

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité: Non disponible.

- 12.2 Persistance et dégradabilité: Non disponible.
 12.3 Potentiel de bioaccumulation: Non disponible.
 12.4 Mobilité dans le sol: Non disponible.
 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
 PBT: No P: No disponible. B: No disponib e. T: No.
 vPvB : Non disponible.
 vP: Non disponible. vB: Non disponible.
 12.6 Autres effets néfastes: Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

L'élimination des déchets doit être effectuée conformément aux réglementations locales, régionales, autonomes ou nationales, qui est sont en vigueur et applicables.

13.1.- Méthodes de traitement des déchets:

Réutiliser ou recycler les matériaux autant que possible.

Les déchets doivent être éliminés conformément aux dispositions légales en vigueur.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Précautions particulières: Stable à température ambiante pendant le transport. Pour éviter de le renverser, transporter dans des conteneurs sécurisés correctement scellés.

Produit non classé comme dangereux selon les critères de la réglementation des transports.

	ADR / RID	ADN / ADN	IMDG	IATA / DGR
14.1. Numéro ONU	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
14.2. Le nom d'expédition ONU	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
14.3. Classe (s) de danger pour le transport	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
14.4. Groupe d'emballage.				
14.5. Risques Environnementaux	No	No	No	No.
14.6. Précautions particulières a prendre par l'utilisateur. : Non disponible				

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1.- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

•Le Règlement (CE) N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques (REACH), instituant l'Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45 / CE et abrogeant le règlement (CEE) n ° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n ° 1488/94 et la directive 76/769 / CEE et les directives du Conseil 91/155 / CEE, 93/67 / CEE, 93/105 / CE et 2000 / 21 / CE. Et ses modifications ultérieures.

•Le Règlement (CE) N°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 Décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, et modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE, et modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006. Et ses modifications ultérieures.

•The Hazard Communication Standard (HCS) (29 CFR 1910.1200(g))

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Non disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Code Document	Date de Sortie	Date de Révision Publication
2020-000552_24-03-2020		
16.26.04_00_30W_600837C_SLIC04056_TPGCND02146_HUS0001_1_FR	01/12/2019	06/02/2020 1

Changements: Non disponible

NOTICE TO READERS

Avant de faire quoi que ce soit, il faut toujours respecter et suivre les lignes directrices énoncées dans les réglementations locales, régionales, autonomes et nationales ou de l'Union européenne, qui sont en vigueur et applicables.

Ce document sert à remplacer toutes les informations sur les fiches de données de sécurité précédemment communiquées, laissant de côté la validité du contenu.

Cette question ou version remplace toutes les précédentes.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Les informations contenues dans ce document:

→ Il est conforme / correct selon les données que nous connaissons et nous croyons correctes.

→ C'est le plus correct dont nous disposons au moment de sa transmission.

→ Il a été effectué sur la base des informations transmises par nos fournisseurs le long de la chaîne d'approvisionnement.

→ Il est uniquement valable pour le matériel spécifié. Il peut ne pas être valable pour le matériel utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf si spécifié dans le texte.

Toutefois, ni le fournisseur, ni aucune de ses filiales déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information contenue dans ce document. La décision finale quant à la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Cette communication vise à fournir des informations sur la santé / sécurité / environnement pour les utilisateurs de ce mélange, les données détaillées fournies ici ne garantissent pas les propriétés des matériaux ou les spécifications.

Le récepteur de l'information est responsable de l'évaluation et de la transmission aux points d'utilisation du produit et / ou aux niveaux suivants de la chaîne de fourniture.